



## Signature des contrats de sites 2015-2019 pour HeSam, Paris-Seine et Paris Est



Conformément à la loi du 22 juillet 2013, le ministère généralise la signature des contrats de site à l'ensemble des regroupements universitaires et scientifiques, avec toujours ces mêmes objectifs prioritaires : la réussite étudiante, la démocratisation de l'accès aux études supérieures, l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, le développement des territoires par la formation, la recherche, l'innovation.

Ces contrats de site définissent la stratégie globale du site en matière de formation, de recherche et de transfert, de fonctions mutualisées et de compétences transférées. Pour certains membres, ils prévoient également la signature d'un volet spécifique.

Les trois sites concernés aujourd'hui ont tous intégré : la délivrance d'un doctorat commun, le développement des pratiques numériques, ainsi que l'amélioration de la vie étudiante.

A ces efforts des établissements vers plus de coordination, répondent ceux du ministère en termes d'appui : pour les 3 regroupements concernés, 71 emplois supplémentaires sur les 3 prochaines années ainsi qu'une dotation prévisionnelle en crédits budgétaires de plus de 725 millions d'Euros pour 2015 sont totalisés.

### **Paris Seine (28 000 étudiants)**

Les points forts de ce contrat sont la délivrance du doctorat à compter de la présente année universitaire, le transfert à la COMUE de l'Institut d'études avancées de l'université de Cergy-Pontoise chargé de valoriser le potentiel scientifique notamment à l'international, le label qui sera donné à des cursus répondant à certaines exigences en matière de transdisciplinarité, de professionnalisation, d'internationalisation et d'innovation, ainsi que le développement des relations avec les entreprises et de l'accompagnement à la formation d'entrepreneurs.

Les activités scientifiques du site seront structurées autour de 5 pôles transdisciplinaires : mathématiques, économie et finances ; patrimonialisation et création ; cosmétique et luxe ; énergie, mobilité et territoire intelligent ; sciences criminelles.

Paris Seine regroupe 14 membres : l'Université Cergy-Pontoise, la COMUE Institut Polytechnique du Grand Paris – I.P.G.P., l'ESSEC, l'Ecole de Biologie Industrielle (E.B.I.), l'Ecole d'électricité, de production et management industriel, l'Ecole supérieure d'agro-développement international, l'Ecole nationale supérieure d'arts de Cergy, l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Versailles, l'Ecole nationale supérieure du paysage de Versailles, l'Ecole pratique de service social, l'Institut libre d'éducation physique supérieur, l'Ecole ISTE CIA,

l'Institut supérieur international du parfum, de la cosmétique et de l'aromatique alimentaire.

### **Hautes études Sorbonne Arts et Métiers - HeSam (46 200 étudiants)**

Les points forts de ce contrat sont la construction d'un schéma stratégique du numérique, la démarche visant à aboutir à une offre de masters harmonisée à l'échelle de la COMUE (associant les S.H.S. et des sciences de l'ingénieur), ainsi que le développement des liens entre les milieux universitaires et milieux socio-économiques.

HeSam regroupe, outre 3 partenaires affiliés, 11 membres : le Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.), l'Institut national d'études démographiques (INED), le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), l'École du Louvre, l'ENA, l'École nationale supérieure d'architecture de Paris La Villette, l'École nationale supérieure de création industrielle – les Ateliers, l'E.S.C.P.-Europe, l'Institut national du patrimoine, l'Université Paris 1 - Panthéon Sorbonne.

### **Paris-Est (46 950 étudiants)**

Les points forts de ce contrat sont la formation des doctorants et l'insertion professionnelle des docteurs, la délivrance des diplômes de doctorat et de l'habilitation à diriger des thèses, ainsi que l'animation de 2 pôles thématiques de recherche: "Ville, environnement et leurs ingénieries" et "Santé et société".

Paris-Est regroupe, outre 15 établissements, instituts ou organismes associés, 7 membres : l'École nationale vétérinaire d'Alfort (E.N.V.A.), l'École d'ingénieurs de la chambre de commerce et d'industrie de Paris Ile-de-France (**ESIEE Paris**), l'Université Paris-Est Créteil - Val-de-Marne (UPEC), l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM), le Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.), l'École nationale des ponts et chaussées (E.N.P.C.), l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR).